

Dénomination du 5^{ème} Lycée - Avis du Conseil Municipal

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par courrier du 26 novembre 1991, Mme le Proviseur du 5^{ème} Lycée propose de donner à ce dernier le nom de Claude-Nicolas LEDOUX.

Plusieurs raisons justifient ce choix et notamment :

- «Claude-Nicolas LEDOUX a laissé à Besançon même et tout près de Besançon (Arc-et-Senans) des témoignages importants de son oeuvre ;

- Il est connu en France et à l'étranger et l'on est assuré qu'il ne tombera pas rapidement dans l'oubli ;

- Le Lycée a une architecture aux volumes purs et peut s'autoriser à porter son nom ;

- Depuis plusieurs années la section Agencement (anciennement au Lycée Jules Haag) travaille en liaison avec la Fondation Claude-Nicolas LEDOUX ;

- La jeunesse aime l'oeuvre architecturale de Claude-Nicolas LEDOUX mais aussi ses idées philosophiques, dites utopistes».

Le Conseil Municipal est appelé à donner un avis favorable à la proposition de Mme le Proviseur du 5^{ème} Lycée.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette dénomination.